



ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/265

Ville de Thiers

Hôtel de Ville
1, rue François Mitterrand
CS 60201
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80
contact@thiers.fr
www.ville-thiers.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE DE THIERS

Objet : Occupation du domaine public

Le Maire de Thiers,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 à L 2212-2 et L 2213-2,
Vu le Code de la route, en particulier l'article R 417-10,
Vu le Code pénal en particulier l'article R 610-5,
Vu la demande en date du 14 Mars 2025 formulée par Médecins du Monde 84 Avenue du Président Wilson
93210 SAINT DENIS représentée par Madame Silvia BONAMIS, pétitionnaire, relative à une campagne
d'information à Thiers.

Considérant qu'il convient d'autoriser l'occupation du domaine public.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : La pétitionnaire est autorisée à organiser une campagne d'information auprès du public thiernois sur **trois jours par semaine de 11h00 à 19h00** :

- Entre le Lundi 28 Avril 2025 et le Samedi 03 Mai 2025.
- Entre le Mardi 27 Mai 2025 et le Samedi 31 Mai 2025.

ARTICLE 2 : La pétitionnaire déferera à toute injonction des autorités de police afférente à la sécurité des personnes et des biens et devra se soumettre aux directives du plan Vigipirate en cours. Les lieux devront être rendus propres et débarrassés de tous détritus et/ou autres déchets.

ARTICLE 3 : Toute infraction sera constatée et réprimée conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des arrêtés municipaux.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de la Communauté de brigades de Thiers, Monsieur le Maire et Madame Silvia BONAMIS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – CS 90129 – 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1. Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication.

Il peut faire l'objet d'un recours gracieux en saisissant Monsieur le Maire de la Ville de Thiers – 1 Rue François Mitterrand CS 63201 63300 THIERS Cedex. Courriel : contact@thiers.fr dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à Thiers, le 09 Avril 2025
L'Adjoint Délégué à la Sécurité,



Sylvain HERMAN